

CRPE- épreuves EPS - Demande d'un programme limité à quatre APSA

Alors que le ministère de l'Education Nationale n'a publié aucun sujet zéro de l'épreuve d'EPS au concours PE, et qu'il n'a répondu pas aux deux courriers envoyés par le SNEP-FSU concernant le programme de cette épreuve (janvier 2013 et juillet 2013), c'est en ouvrant le revue EPS que nous découvrons des précisions sur cette épreuve, avec deux exemples de sujets :

Premier sujet : *"En classe de moyenne section de maternelle, lors des premières séances d'activité physique, vous avez mis en oeuvre, pour vos élèves, des activités liées au déplacement dans un parcours. Vous souhaitez maintenant faire évoluer les réponses motrices des enfants. Présentez les ateliers d'activités gymniques que vous organiseriez pour développer les habiletés motrices suivantes : se suspendre, se balancer, se renverser ».*

Deuxième sujet : *« Dans une classe de CM2, vous avez prévu d'organiser, en EPS, un cycle de jeux collectifs. L'an passé, vos élèves avaient participé à une rencontre sportive au cours de laquelle vous aviez constaté leur difficulté à s'organiser dans leur jeu d'équipe. A partir d'un jeu collectif que vous préciserez, décrivez une programmation de 3 séances ayant pour objectif la prise de conscience du rôle d'attaquant, du rôle de défenseur et la notion de démarquage. »*

Ces deux exemples correspondent à ce que nous pouvions attendre, au regard de l'intitulé de l'épreuve (sous réserve de certaines formulations, comme celle de la référence à une rencontre ayant eu lieu l'an passé !) mais ces sujets ne nous rassurent pas quant à l'éventail des APSA sur lesquelles les candidat-e-s pourront être interrogés.

Le décret dit : *« Le jury propose au candidat un sujet relatif à une APSA praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle ».* Cette formulation peut recouvrir - si l'on s'en tient aux activités pour lesquelles le site du MEN propose des progressions- une dizaine de groupes d'APSA : natation, athlétisme, escalade, roule et glisse, orientation, jeux et sports collectifs, lutte, jeux de raquette, danse et activités gymniques ! Sachant que ces activités se déclinent différemment en primaire et maternelle, c'est tout simplement impossible de tout étudier en formation initiale.

Avec un tel programme, le-la candidat-e joue à un jeu de hasard ! Si cela restait en l'état, cela obligerait les formateurs/trices à « survoler » toutes les activités, avec au final des candidat-e-s qui ne seront pas en situation de pouvoir répondre de manière pertinente aux questions posées.

Dans des concours précédents, le ministère avait limité le programme aux activités les plus couramment enseignées : natation, athlétisme, jeux et sports collectifs et danse.

Dans le contexte actuel, cela nous semble un grand maximum. Dans les ESPE où les masters comptent 30h de formation, c'est encore bien trop.

Nous rappelons que les horaires de M1 en EPS ont, dans la plupart des masters, baissé, et ce malgré le retour d'une épreuve obligatoire, allant de 30h à 70h. (voir le tableau des horaires en annexe).

Nous réitérons donc notre demande de limiter le programme.

Nous demandons que les formateurs ESPE soient associés dans la préparation des épreuves e ce nouveau concours. Ils doivent pouvoir exposer leur plan de formation et les difficultés qu'ils rencontrent. Ils doivent également avoir connaissance de la composition des jurys et ne pas en être exclus à priori.

Enquête Horaires EPS – septembre 2013

Le cahier des charges de l'ESPE ne donne aucun cadrage horaire, uniquement le nombre de crédits (120 ECTS) à obtenir en 2 ans. Chaque ESPE fait donc le choix de sa répartition horaire, en fonction du potentiel de formation, de son budget, des influences et rapports de force locaux...

Le volume horaire des maquettes PE qui peut aller de 650h à 800h. L'année de M1 (préparation au concours) va de 500 h à 630 h, soit une variation de de 25 %. L'année de M2 (année de professionnalisation et mémoire) de 224 h à 300 h.

En EPS, les horaires vont de 30h à 70h en M1 (préparation concours). L'horaire EPS spécifique en M2 est difficile à identifier quand l'EPS fait partie de modules transversaux. Au total, sur les deux années de master, des étudiant-e-s peuvent avoir trois fois plus de formation que d'autres (30h pour le plus faible horaire, 100 pour le maximum).

Bilan	IUFM avant Mastérisation 2008	Mastérisation 2010 (options cumulées)	ESPE – nouveau concours en M1 – 2013-2014			
			M1	M2	total	Remarques
Aix-Marseille		M1 : 48h M2 : 12h pr non admissible ; 24h admissible	45h	15h	60h	Ceci est vraiment du prévisionnel car les choses évoluent vite et nous ne sommes pas forcément au courant de tout...
Amiens	70h – 120h	76h	50h	15h ou 10h		Amiens
Besançon	76h - 94h	0h - 32h				
Bordeaux		30h - 70h	70h	20h	90h	Pérennité d'ateliers sportifs pour 3/20 ^è de chq prof = 800h en tout.
Caen	89h - 134h	35h - 90h	60h	23h	83h	(M1 : 500h) ; ateliers EPS en attente
Clermont		40h-60h (avec UE au choix)	50h dont 15 h prépa à l'oral	0	50h	A partir de 2015 pas de décisions sur l'horaire en M2 (pour cette année : 24 heures pour les M2)
Corse			36h	0h	36h	(M1 : 453h ; M2 : 227h)
Créteil	50h	36h - 60h				
Dijon	54h - 84h	80h - 102h				
Grenoble	66h +options	20h - 72h				Travail pas abouti

Lille		44h	40h	12h	52h	
Limoges			55h	15h		
Lyon	78h - 84h		42h	0h	42h	En M2 :12h possibles en option
Montpellier	65h	55h - 85h	60h	40h	100h	(M1 : 550h) (M2 mod transv.)
Nancy	88h - 148h	68h - 116h	48h	0h		(M1 : 558h ; M2 :242h) (M1 + mod. transversaux ; M2 : mod. transversaux (très convoités)
Nantes	72h - 92h	48h - 72h	36h	0h	36h	M2 : EPS uniquement dans les modules transversaux
Nice	90+ 20h	40h-100h	44h+10	26h	80h	<i>Pas définitif.</i> Pas d'atelier de pratique.
Orléans-Tours	78h	51h - 69h	54h	19h	63h	(M1 : 600h ; M2 : 360h)
Paris			48h	20h	68h	<i>+ 4h par rapport à l'antérieur</i>
Poitiers		48h - 78h				
Reims	66h	18h - 86h	36h	15h	51h	(M1 : 570h ; M2 : 262h)
Rennes	62h	48h - 72h	30h		30h	(M1 : 440h)
La Réunion	72h - 92h	14h - 60h	54h	24h	79h	Total :779h
Rouen	62h (42h PE1 – 20h PE2	24h tronc commun – 40h option	38h	20h en option	58h	+ une heure par étudiant de préparation pour l'oral (M1 504h ; M2 278h)
Strasbourg		30h	66h	12h	82h	+ transversal en M2 (14h pour non admis). Perte d'un stage natation de 12h
Toulouse	75h	50h - 75h	35h+10	12h	66h	+qq heures de prépa stage,...
Versailles	44h	0h - 60h	51h	18h	69h	<i>+ quelques heures prepa stage + Heures SUaps pour volontaires.</i>
Dom-Tom			36h	10h	46h	